



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P329_2020

Date : 17/09/2020

OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de solutions applicatives de gestion des marchés publics transversaux - Avenant n° 1

Exposé

Les services communautaires utilisent au quotidien des marchés de services et fournitures pour satisfaire tant à leur fonctionnement qu'à celui du public.

Ces marchés sont de fait destinés à des prescripteurs et des budgets très divers et leur utilisation est complexe.

Pour permettre aux utilisateurs de s'approprier ces marchés dits transversaux et d'impulser des réflexes et des pratiques communes tant au niveau des commandes que de l'exécution financière, l'Agglomération du Cotentin s'est adjoint depuis le 17 décembre 2019 l'expertise d'un prestataire spécialisé dans le domaine des achats.

Au terme d'un travail documentaire, d'échanges avec un public cible et d'une enquête menée auprès d'un large panel de services et d'agents communautaires, PURCHASING PARTNER a pu remettre les résultats de son diagnostic.

Parmi les actions préconisées figure la mise en place d'un référentiel qui permettra aux utilisateurs d'obtenir, de façon synthétique et pratique, les données et les chiffres clefs d'un marché pour en faciliter l'usage.

PURCHASING PARTNER a proposé, sur sollicitation de la direction Commande Publique, un accompagnement supplémentaire à la mise en place de cette action spécifique, pour un montant de 2 500 Euros HT. Aussi est-il proposé d'intégrer cette prestation au marché initial par la voie d'un avenant n° 1.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2020_059 du 13 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la décision n° 348-2019 du 12 décembre 2019,

Décide

- **De conclure et signer** l'avenant n° 1 d'un montant de 2 500 Euros HT, soit 3 000 Euros TTC, au marché public notifié le 17 décembre 2019 à PURCHASING PARTNER ayant son siège social au 22, rue Robert Giraudineau, 94300 VINCENNES,
- **De préciser** que les crédits sont inscrits au budget principal, LdC 77008,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE